

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
27e séance
tenue le
vendredi 30 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 27e SEANCE

Président : M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)

SOMMAIRE

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT
ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT (suite)

Déclarations de :

M. Kiilu (Kenya)
M. Lingama-Toleque (République centrafricaine)
Soeur Keenan (Saint-Siège)
M. Manda-Loundhet (Congo)
M. Al-Nasser (Qatar)
Mlle Fauziah (Malaisie)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.1/42/PV.27
9 novembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINTS 48 A 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATIONS SUR DES POINTS SPECIFIQUES DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET SUITE DU DEBAT GENERAL, LE CAS ECHEANT

M. KIILU (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette importante commission. Nous sommes heureux de vous voir, vous le représentant du Zaïre, pays avec lequel le Kenya entretient de longue date des liens de fraternité, d'amitié et de coopération, présider nos travaux. Vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau.

L'un des paradoxes de notre temps est le remplacement du colonialisme et de la domination étrangère par la rivalité et la concurrence des superpuissances dans la recherche de sphères d'influence politique et économique. En conséquence, le monde fait face à des relations internationales de plus en plus tendues qui s'accompagnent d'une course aux armements farouche et ouverte. L'accumulation des armements dépasse les besoins de la légitime défense et, au lieu de constituer une dissuasion, l'extension de cette compétition au domaine des armes nucléaires dresse le spectre effrayant de l'anéantissement total de la race humaine. C'est dans ces circonstances que la Commission se réunit tous les ans pour examiner et discuter les problèmes essentiels de notre temps, à savoir l'élimination du danger nucléaire, la libération de l'homme du fardeau des armements nucléaires et autres, le renforcement de la sécurité internationale et le développement de la coopération internationale. Nul doute que ce processus est difficile, et l'espoir qu'un jour la communauté internationale saura mettre en harmonie ses différences en matière de sécurité demeure le seul facteur de motivation.

Dans ce contexte, nous ne devons pas perdre de vue l'optimisme rassurant qui émane des négociations bilatérales actuellement en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ils ont convenu tous deux en principe d'éliminer les armes nucléaires de portée intermédiaire et de plus courte portée basées à terre en Europe et ailleurs. Le monde entier salue ainsi le premier effort fait pour démanteler deux catégories d'armes nucléaires. Tout succès de cette nature aboutira, espérons-le, à d'autres accords sur les questions plus complexes des

M. Kiilu (Kenya)

armes nucléaires, spatiales et stratégiques. Ma délégation, comme tant d'autres, demande aux deux superpuissances de n'épargner aucun effort pour atteindre tous les objectifs dont elles ont convenu dans leurs négociations, conformément aux intérêts de la sécurité du monde entier et au désir universel de désarmement complet.

Parmi les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de notre commission à la présente session, la prévention de la guerre nucléaire occupe la première place. De nombreuses propositions ont été faites à ce propos, surtout sur le non-recours en premier de l'arme nucléaire et sur une convention relative à l'interdiction complète de l'utilisation des armes nucléaires. Des mesures immédiates ont été proposées comme première étape vers la prévention de la guerre nucléaire, telles qu'un gel des armes nucléaires englobant une interdiction complète des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Ces propositions sont tout à fait pertinentes puisque la prévention de la guerre nucléaire demeure notre tâche immédiate la plus urgente, bien que peut-être la plus difficile. Etant donné que l'on compte de plus en plus sur des techniques avancées, une guerre nucléaire accidentelle n'est plus une probabilité hypothétique; c'est pourquoi aucun effort ne doit être épargné pour éviter la guerre nucléaire.

La première étape vers la prévention de la guerre nucléaire et la cessation de la course aux armements serait la conclusion au plus tôt d'un traité global sur l'interdiction complète des essais de tous types d'armes nucléaires dans tous les milieux et par tous les Etats. Tout en reconnaissant qu'il existe actuellement des difficultés réelles ou latentes qui freinent la conclusion d'un traité vérifiable interdisant tous les essais nucléaires, je voudrais réaffirmer l'importance que mon pays attache au Groupe d'experts sismiques, qui s'efforce de venir à bout des différents problèmes techniques concernant la vérification. Nous sommes également convaincus que quelles que soient les divergences portant sur la vérification, il n'existe pas d'obstacle insurmontable pouvant entraîner un retard à la conclusion d'une interdiction complète des essais nucléaires, étant donné la technique sismologique existante qui pourrait garantir les premières étapes du respect de ce traité en attendant d'autres techniques de vérification efficaces. A ce propos, ma délégation continuera à appuyer la création d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence du désarmement, afin de tenir compte de toutes les propositions déjà faites et des initiatives futures.

M. Kiilu (Kenya)

Ma délégation attache une grande importance à la question d'arrangements internationaux efficaces destinés à protéger les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Comme je l'ai déjà dit, les armes nucléaires constituent la plus grande menace pour l'humanité, et, de même que dans le cas de l'interdiction des essais nucléaires, la question des garanties négatives de sécurité devrait être perçue en tant que mesure positive aux fins de l'élimination de ces armes, en attendant d'autres mesures efficaces de désarmement nucléaire.

Le Kenya partage la conviction que des négociations multilatérales s'imposent d'urgence sur la cessation de la course aux armements nucléaires au moyen de mesures mutuellement négociées. Les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire n'ont que trop tardé et, de toute manière, les négociations bilatérales en raison de leur portée restreinte, ne peuvent jamais remplacer ou annuler la véritable recherche multilatérale de mesures de désarmement concrètes, qui est envisagée, si un comité spécial de la Conférence du désarmement est créé et doté d'un mandat approprié. Ma délégation souscrit pleinement à l'idée que la Conférence du désarmement devrait amorcer un examen sérieux de toutes les questions relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, comme le prévoient les paragraphes 50 et 51 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Mon gouvernement estime que le moment est venu de négocier sans tarder une convention sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. L'espace, désigné par le Traité de l'espace de 1967 comme patrimoine commun de l'humanité, est aujourd'hui considéré comme une nouvelle frontière pour l'extension de la course aux armements nucléaires. Ceci pourrait bien se révéler être le fait le plus extraordinaire de l'histoire militaire depuis le début de l'ère nucléaire et justifie donc l'inquiétude universelle. Etant donné l'importance et l'urgence de prévenir ces événements inquiétants, il conviendrait de donner un caractère plus intense aux discussions, tant au niveau bilatéral qu'à la Conférence du désarmement, sur les meilleurs moyens de parvenir à un régime juridique plus général, assorti des garanties suffisantes pour empêcher la militarisation de l'espace. Ce régime devrait accroître l'efficacité et consolider l'importance du strict respect des accords existants.

M. Kiilu (Kenya)

Nous sommes aussi d'avis qu'une convention globale sur les armes chimiques est sur le point d'aboutir. Ma délégation est encouragée par la convergence de vues récemment manifestée à l'occasion de l'élaboration de projets d'articles régissant les inspections sur mise en demeure et le contrôle de la non-production d'armes chimiques dans l'industrie civile. Toutefois, même en tenant compte du caractère politique délicat de ces questions, le rythme du processus de négociation, qui ne s'est que trop fait attendre, a été lent. Nous croyons que, sur la base de la structure préliminaire actuelle de la convention, complétée par une ferme volonté politique et la confiance entre les principaux Etats possédant des armes chimiques, un traité pourrait être achevé avant longtemps. Nous partageons l'idée que la Conférence du désarmement devrait poursuivre avec vigueur ses négociations sur ce projet de convention multilatérale, qui fera disparaître à jamais toutes les échappatoires et garantira l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques. En attendant une telle convention, tous les Etats devraient participer aux efforts faits pour empêcher l'emploi d'armes chimiques, conformément aux principes et aux objectifs du Protocole général de 1925.

Depuis plus de 20 ans les Etats africains ne cessent de prouver leurs intentions pacifiques par leur profond attachement à la cause de la dénucléarisation du continent, confirmé par la Déclaration du Caire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1964. Au fil des années, les délégations africaines ont été à l'origine de résolutions demandant à tous les Etats de considérer et de respecter le continent africain en tant que zone exempte d'armes nucléaires. De même, les délégations africaines ont cherché à obtenir de la communauté internationale qu'elle condamne la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et toutes formes de collaboration nucléaire de la part de tout Etat, société, institution ou particulier avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Malgré le soutien indéfectible et le fait qu'il est reconnu que l'acquisition de la capacité nucléaire par le régime raciste constitue un très grave danger pour le continent africain et pour la paix et la sécurité internationales, la collaboration sous toutes ses formes de certains Etats est manifeste et largement rapportée dans les médias internationaux conservateurs.

M. Kiilu (Kenya)

Nous sommes convaincus que l'Afrique du Sud, en se dotant d'une capacité nucléaire militaire, réaliserait ses desseins de tenir à sa merci toute l'Afrique, ce qui retarderait l'indépendance de la Namibie et le démantèlement de l'odieuse politique d'apartheid. Voilà pourquoi nous réitérons encore notre appui à l'appel lancé par les peuples d'Afrique aux pays intéressés pour qu'ils mettent fin immédiatement à toute forme de collaboration avec le régime raciste dans les domaines militaire et nucléaire. Nous demandons également au Conseil de sécurité d'achever au plus tôt l'examen des recommandations de son comité créé par la résolution 421 (1977) au sujet de l'Afrique du Sud, pour éliminer les lacunes existantes dans l'embargo sur les armes afin de le rendre plus efficace et plus contraignant.

Le Kenya continue d'attacher une importance particulière à la création de zones de paix dans diverses parties du monde. Ces zones pourraient renforcer la paix et la stabilité régionales et prévenir toute ingérence extrarégionale, ce qui créerait des conditions propices à la coopération régionale dans le domaine du développement économique et social. Dans ces conditions, l'idée de faire de l'océan Indien une zone de paix traduit les aspirations des Etats du littoral et de l'arrière-pays à des perspectives plus grandes de paix, de stabilité, de sécurité et de promotion du bien-être économique. La création d'une zone de paix dans la région de l'océan Indien dépend en premier lieu de la convocation de longue date de la conférence internationale. La conférence permettrait d'harmoniser les intérêts et les points de vue des pays de la région, des principales puissances navales et des usagers maritimes. Nous regrettons profondément que le Comité spécial chargé de réaliser cet objectif n'ait pas encore réalisé de progrès valables sur les questions d'organisation ou de fond. Le climat instable aux niveaux de la sécurité et de la politique dans la région rend encore plus urgente la convocation de cette conférence.

La récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a adopté un Document final dans lequel il est reconnu qu'étant donné les contraintes qui pèsent actuellement sur les ressources des pays tant développés qu'en développement, une réduction des dépenses militaires dans le monde pourrait fortement contribuer au développement. Cependant, le résultat le plus marquant de la Conférence réside dans les recommandations que l'on trouve dans le programme d'action pour promouvoir les perspectives liées au désarmement, au

M. Kiilu (Kenya)

développement et à la sécurité et renforcer le rôle central des Nations Unies à cet égard. Les réalisations de cette Conférence sont très importantes et nous demandons l'application de ses recommandations.

Enfin, comme les travaux préparatoires de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se trouvent à une étape avancée, nous sommes convaincus qu'il faut fixer la date à laquelle cette session devra avoir lieu en 1988. Nous espérons que la troisième session pourra améliorer les résultats des sessions précédentes de 1978 et 1982, en vue de parvenir à un document réaliste par consensus, qui sera inattaquable pendant la prochaine décennie. L'importance de cette session est grande, car elle va déterminer la manière définitive d'aborder l'état actuel des initiatives de désarmement et de leur orientation future.

M. LINGAMA-TOLEQUE (République centrafricaine) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la République centrafricaine, vous exprimer toute notre fierté de vous voir diriger les travaux de cette commission.

J'en suis d'autant plus heureux que nos deux pays, la République centrafricaine et la République du Zaïre, entretiennent d'excellentes relations fraternelles. Aussi, suis-je convaincu que, grâce à votre talent de diplomate confirmé et avec le concours avisé des autres membres du Bureau, à qui j'adresse également les félicitations de ma délégation, nous parviendrons au terme de nos travaux aux résultats escomptés.

La Charte de l'Organisation des Nations Unies envisageait le désarmement comme élément de l'instauration collective d'un régime de sécurité internationale. Mais la fabrication et l'utilisation des armements sophistiqués, surtout nucléaires, allaient contredire cette vision, rendant du coup précaire la possibilité d'un monde de paix. C'est ainsi que, depuis lors, la communauté internationale a fait de la question du désarmement une de ses préoccupations majeures.

M. Lingama-Toleque (Rép. centrafricaine)

Quarante années se sont donc écoulées et les résultats obtenus dans cette voie ne sont toujours pas à la hauteur des espérances. Les grandes puissances s'étant entre-temps, au nom de la recherche d'un équilibre de forces, livrées à une course aux armements sans retenue, des arsenaux nouveaux de destruction massive se sont accumulés projetant l'humanité au bord de l'abîme.

Plusieurs approches peu fructueuses ont été conçues pour établir un dialogue en vue, d'une part, d'éviter de recourir à la guerre "comme instrument de politique internationale" et, d'autre part, d'atteindre l'ultime objectif, c'est-à-dire le désarmement général et complet.

La République centrafricaine, pays épris de paix, est d'autant plus consciente de la complexité des problèmes liés au désarmement qui, comme on le sait, "touchent les intérêts vitaux des Etats", qu'elle apprécie à leur juste valeur les divers efforts accomplis dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de même que les nouvelles attitudes et politiques, d'où qu'elles viennent, tendant à résoudre ces problèmes dans le but de renforcer la paix et la sécurité dans le monde.

En effet, les travaux de notre Commission se déroulent à un moment où le climat international semble connaître une certaine détente. Nous le devons d'abord aux Etats-Unis et à l'Union soviétique qui, ayant encore une fois fait oeuvre de réelle volonté politique à la mesure de leurs responsabilités mondiales, se sont désormais persuadés qu'au-delà de leurs divergences idéologiques, le dialogue demeure encore la seule alternative pour parvenir à des accords sur les mesures de désarmement nucléaire.

L'accord de principe intervenu en septembre dernier entre ces deux superpuissances et qui vise à l'élimination d'une gamme entière d'armes nucléaires, est un événement de portée éminemment historique. Il marque assurément un tournant dans les relations entre l'Est et l'Ouest et favorise par la même occasion la création des conditions propices au désarmement.

Il est par ailleurs encourageant de voir que les perspectives restent ouvertes pour d'autres discussions devant aboutir à un accord sur une réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs et peut-être aussi sur le déploiement des armements dans l'espace.

L'immense espoir soulevé dans le monde par cet accord de principe entre les deux grands a été concrétisé par la décision de consensus de l'Assemblée générale en date du 21 octobre 1987, par laquelle la communauté internationale leur

M. Lingama-Toleque (Rép. centrafricaine)

demandait de n'épargner aucun effort pour conclure un traité relatif à l'élimination de leurs missiles à moyenne portée et à plus courte portée et de faire tout leur possible pour conclure un traité sur la réduction de leurs armes stratégiques offensives. La République centrafricaine, mon pays, s'est jointe à ce consensus. En effet, ma délégation se félicite que l'esprit de Reykjavik ne soit pas éteint et considère de bon augure le dialogue maintenu entre les Etats-Unis et l'URSS, comme en témoigne la fréquence des rencontres entre ces deux pays. Ma délégation espère également que ce dialogue aboutira à la tenue d'une nouvelle rencontre au sommet.

Si la situation qui prévaut actuellement offre les meilleures perspectives possibles aux deux superpuissances de s'engager par des négociations bilatérales sur la voie du désarmement nucléaire, il n'en reste pas moins nécessaire et urgent d'entreprendre des négociations multilatérales, dans le cadre de la Conférence du désarmement en vue de parvenir à l'adoption de mesures concrètes de désarmement, assorties de dispositions de vérification qui tiennent compte des aspirations des parties concernées, ce qui aurait l'avantage d'instaurer entre elles un climat de confiance et, partant, de contribuer à assurer la paix et la sécurité internationales.

Il est cependant regrettable que la Conférence du désarmement, unique organe de négociations multilatérales, ne soit pas encore en mesure de jouer un rôle prépondérant dans le processus du désarmement.

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 41/46 A, relative à la "cessation de toutes les explosions expérimentales nucléaires" n'en a pas moins empêché la poursuite de celles-là. Ma délégation s'en inquiète vivement, car cette tendance ne peut que renforcer l'équilibre de la terreur, dont l'effet est, d'une part, de donner l'illusion aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'ils seraient à l'abri de toute menace nucléaire et, d'autre part, de faire planer sur le monde entier l'idée d'une insécurité permanente.

C'est pourquoi ma délégation appuie les mesures préconisées par la Conférence du désarmement dans son rapport en ce qui concerne notamment la cessation des essais nucléaires, laquelle, selon ce document représenterait une contribution significative à l'objectif consistant à mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes et à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

M. Lingama-Toleque (Rép. centrafricaine)

Par ailleurs, ma délégation note avec satisfaction les progrès accomplis à la Conférence du désarmement quant aux négociations relatives à la convention sur l'interdiction de la fabrication et de l'emploi des armes chimiques.

Elle approuve, par conséquent, le rétablissement par la Conférence du désarmement du Comité spécial des armes chimiques, qui a reçu mandat de poursuivre la négociation et l'élaboration de cette convention devenue plus que jamais urgente et nécessaire.

Le grand intérêt porté aux questions du désarmement nucléaire ou à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ne doit pas nous faire perdre de vue le problème du désarmement conventionnel, notamment en Europe.

La très forte concentration des forces conventionnelles dans cette région du monde, avec le climat de méfiance qu'elle a fait naître entre les deux blocs, nécessite des négociations plus constructives visant à leur réduction.

En ce qui concerne les pays en voie de développement, le Secrétaire général, dans le rapport d'activité de l'Organisation, attire pertinemment l'attention de la communauté internationale sur l'acquisition par ces pays de vastes quantités d'armes perfectionnées, ce qui représente une source de dépenses négatives pour leur économie et contribue à l'accroissement de leur endettement.

Ma délégation apporte son ferme appui à la décision tendant à faire "créer par notre Organisation des centres régionaux pour la promotion de la paix et du désarmement, ce qui constitue à cet égard une initiative prometteuse par nos pays en développement. Elle espère que ces centres contribueront davantage à sensibiliser les pays du tiers monde à l'idée du désarmement et à la nécessité pour eux de se consacrer plutôt aux activités du développement.

Lors de son intervention devant l'Assemblée générale, le 8 octobre dernier, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République centrafricaine, commentant les conclusions des travaux de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, a soutenu ce même point de vue en affirmant :

"La course aux armements fait ainsi peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales en même temps qu'elle constitue un obstacle certain au développement par la mise en oeuvre d'importantes ressources qui auraient pu y être consacrées...". (A/42/PV.61)

M. Lingama-Toleque (Rép. centrafricaine)

Ma délégation salue l'adoption par consensus du Document final de cette conférence, dont elle a également perçu les limites. Elle formule cependant l'espoir que les mesures proposées dans le programme d'action ne resteront pas de simples vœux pieux.

S'agissant de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ma délégation souhaite vivement, comme l'a souligné le chef de la délégation centrafricaine lors du débat général, qu'elle soit l'occasion pour la communauté internationale de dégager véritablement les grandes lignes de la stratégie à appliquer pour rendre effectif le désarmement.

La République centrafricaine, fidèle à la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, adoptée en 1964 par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, et à la résolution 41/55 A et B relative à l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, est sérieusement préoccupée par la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, qui pourrait non seulement devenir l'instrument d'une politique de menace contre les Etats voisins, mais aussi accroître le danger qui pèse sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous lançons donc un appel pressant aux puissances nucléaires afin que notre continent demeure exempt d'armes nucléaires, ce qui serait une importante étape dans la voie du désarmement général et complet auquel aspire la communauté internationale.

Soeur KEENAN (Saint-Siège) (interprétation de l'anglais) : Au début de cette brève déclaration, la délégation du Saint-Siège tient à remercier le Président du privilège qui lui est offert de prendre la parole devant la Première Commission et dans le même temps de le féliciter, et de féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

Rarement, la solidarité fondamentale et l'interdépendance des Etats ne s'était autant manifestée que l'année dernière où des progrès notables ont été enregistrés dans les négociations bilatérales, multilatérales et régionales sur le désarmement.

Soeur Keenan (Saint-Siège)

Dans le domaine bilatéral, la communauté internationale espère avec un espoir, toutefois teinté de prudence, que la première mesure véritable de désarmement depuis le début de l'ère nucléaire va être prise. La portée de cet événement dépasse son importance politique ou militaire. Elle représente la décision de mettre un terme, d'arrêter, d'éliminer. Une fois prise, cette mesure ouvrira la voie à des réductions d'armes nucléaires encore plus importantes, tendant à leur élimination totale. Le Saint-Siège a toujours demandé de telles mesures. L'élimination de la menace générale du recours à ces armes de destruction massive, pour autant que la sécurité légitime des Etats et, partant, des peuples soit garantie, serait une contribution extrêmement positive à l'édification d'un monde pacifique. La communauté internationale pourrait alors traiter encore plus rapidement des questions qui concernent directement la vie des peuples, telles que le désarmement des armes classiques et chimiques, le développement intégral des peuples, la dignité et la liberté de chacun.

Le désarmement nucléaire ne peut être envisagé isolément. Il doit être assorti de mesures de désarmement classique, non seulement dans les régions les plus directement concernées par les armes nucléaires, mais également dans les régions où les conflits entraînent tant de morts et font tragiquement perdre tout espoir en l'avenir aux populations qui en souffrent. L'impact sur la jeunesse est particulièrement alarmant.

Le désarmement est notre responsabilité à tous, notre affaire à tous, notre préoccupation à tous. Une vision globale du désarmement, comprenant tous les types d'armes, ainsi que l'examen des différents moyens d'éviter et de résoudre les conflits, doivent progressivement mener les Etats, tous les Etats, à s'acheminer vers un monde plus pacifique, plus sûr. C'est là une exigence fondamentale de la communauté internationale que les Nations Unies cherchent à édifier et qui existe déjà, non seulement dans la nature commune de tant de peuples, mais également dans la force obligatoire d'un nombre de plus en plus grand de traités et d'accords. Dans cette communauté des nations qui s'élargit sans cesse, aucun Etat n'est trop petit ni trop grand pour être à l'abri d'une guerre et d'un conflit, où qu'il surgisse.

De nombreux obstacles bien connus s'élèvent encore sur la voie du désarmement, et même de l'instauration d'un dialogue dans la vérité et la liberté. Toutefois, il ne saurait jamais y avoir d'obstacle si grand que les Etats et les peuples

Soeur Keenan (Saint-Siège)

puissent se soustraire à la responsabilité qui leur incombe de faire tout leur possible pour préparer et poursuivre un dialogue et des négociations. Toutes les voies doivent être explorées et essayées avec patience. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les régions où le niveau d'armements surpasse de loin les besoins d'une autodéfense légitime.

En conclusion, le Saint-Siège tient une fois encore à exprimer son espoir dans les possibilités de paix et de désarmement du moment. Il voudrait notamment encourager les efforts de désarmement des Nations Unies qui complètent et complètent à la fois d'autres négociations, donnant ainsi leur pleine expression aux vœux de la communauté internationale.

M. MANDA-LOUNDHET (Congo) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, exprimer la satisfaction de la délégation congolaise de voir les travaux de la Première Commission être dirigés pendant la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale par Votre Excellence dont la connaissance des problèmes ici traités et les talents de diplomate avisé ont déjà été soulignés de manière éloquente par les distingués orateurs qui m'ont précédé. Ma délégation est d'autant plus satisfaite que vous appartenez à un pays de l'Afrique centrale, le Zaïre, avec lequel le Congo, mon pays, a des liens de consanguinité, de tradition, de langue, et j'en passe. La délégation congolaise reste convaincue, Monsieur le Président, que vous menez à bon port la barque que vous conduisez.

Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Zachmann, voudra bien accepter l'hommage de la délégation congolaise pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il s'est acquitté de ses fonctions.

M. Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, de qui nous gardons le meilleur souvenir de son séjour en République populaire du Congo alors qu'il assumait encore les fonctions de Secrétaire général adjoint chargé de l'information, trouvera ici l'expression de notre gratitude et nos encouragements pour le dynamisme qu'il déploie pour la promotion du désarmement.

Enfin tous les membres de votre bureau et ceux du Secrétariat peuvent être assurés de la parfaite collaboration de la délégation congolaise.

Nombre de délégations qui ont pris la parole avant moi s'accordent à dire que les travaux de la Première Commission se sont ouverts, cette année, sous le signe de l'espoir et de la crainte.

M. Manda-Loundhet (Congo)

Espoir parce qu'après Reykjavik, marquée notamment par quelques progrès dans le sens de la réduction, de part et d'autre, de 50 % des armements stratégiques offensifs, la conclusion d'un accord de principe auquel sont parvenus, le 18 septembre 1987, MM. Shultz, Secrétaire d'Etat américain, et Chevardnadze, Ministre soviétique des affaires étrangères, sur l'élimination des missiles intermédiaires (FNI), a été immédiatement ressentie par l'opinion internationale comme l'amorce d'un processus irréversible devant conduire au désarmement général et complet.

Cet accord tend à rencontrer les préoccupations de l'Assemblée générale contenues dans les résolutions 41/59 de A à O, adoptées le 3 décembre 1986 et auxquelles la République populaire du Congo a apporté son plein appui.

Crainte, puisque l'histoire des relations soviéto-américaines reste jalonnée d'événements inattendus. L'on craindrait que l'accord de principe si délicatement obtenu ne soit paralysé par des idées préconçues et ne reste, par conséquent, mort-né, brisant ainsi l'espoir d'un avenir que l'on veut radieux.

Par exemple, afin d'alerter l'opinion, ne dit-on pas déjà que "la présence des armes nucléaires à portée moyenne rassurait l'opinion qu'il était inutile de troubler"?

L'homme est aujourd'hui pris à son propre piège et cherche, hélas, désespérément à s'en défaire. Le pourra-t-il? L'avenir, son avenir le dira.

Jamais, jamais notre planète n'a été aussi surarmée quantitativement et qualitativement. Jamais, jamais l'humanité n'a été aussi près de l'abîme. En effet, elle compte aujourd'hui plus de 50 000 ogives nucléaires qui, mises en explosion simultanément suffiraient, de l'avis de M. Prvosla Davinic, Assistant spécial du Secrétaire général adjoint au Département des affaires du désarmement, à détruire 10 fois le monde.

Et selon le même spécialiste, "un seul sous-marin nucléaire peut avoir une puissance de feu égale à celle de toutes les munitions utilisées dans toutes les guerres de l'histoire".

Malgré cette image terrifiante, la course effrénée aux armements nucléaires et autres (classiques, chimiques, etc.) se poursuit inexorablement, menaçant ainsi la survie même de l'humanité. De jour en jour de nouvelles technologies sont "mises au point pour la fabrication d'armes nouvelles et d'autres systèmes d'armements spatiaux", donnant une dimension de plus en plus grande à la course aux armements.

M. Manda-Loundhet (Congo)

L'Europe, continent où les deux grandes alliances militaires opposées, tels des lutteurs qui avant le combat se font face, possède la plus forte concentration d'armements et de forces armées du monde. Le danger provient aussi du fait que l'homme veut armer partout, sur terre, dans les océans et dans l'espace extra-atmosphérique. La doctrine selon laquelle la paix mondiale ne peut être maintenue que par la dissuasion nucléaire est, de l'avis de ma délégation, dangereuse et suicidaire.

C'est pourquoi le Congo soutient l'idée de la création des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Sud, en Amérique latine, en Afrique, etc., et en appelle à tous les Etats qui possèdent des armes nucléaires pour qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération.

Malheureusement, force est de constater qu'en ce qui concerne l'Afrique, la situation demeure complexe et déplorable. Le régime d'apartheid de Pretoria, en dépit de la résolution 41/55 A intitulée "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique", adoptée le 3 décembre 1986 par l'Assemblée générale, prenant ombrage de ses prétendues exigences fondamentales, refuse d'adhérer à ce traité et continue impunément d'accroître sa capacité nucléaire et sa puissance militaire. Ce comportement constitue, on ne peut en douter, une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Aussi, forte de ses armes et de ses alliances, l'Afrique du Sud poursuit sans vergogne ses attaques contre les Etats de la ligne de front aux fins de déstabiliser leur régime.

Dans ce contexte général inquiétant, comment ne pas rappeler cette réflexion du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr." (S-10/2, par. 18)

De même, réunis à Harare, au Zimbabwe, en septembre 1986, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non-alignés ont jugé la situation alarmante et

"... ont réaffirmé que le péril le plus grave que court le monde est la menace que fait peser sur l'humanité l'existence d'armes nucléaires. Comme il suffit d'une seule fois pour anéantir l'humanité tout entière, écarter la menace de catastrophe nucléaire n'est donc pas un objectif parmi d'autres mais une tâche vitale et la plus urgente qui soit actuellement." (A/41/697, p. 16)

M. Manda-Loundhet (Congo)

Puissent cette réflexion et cet appel être suivis d'effets concrets dans tous les Etats. Au regard des deux superpuissances, référence peut être faite au demeurant à leur déclaration commune publiée à Genève en novembre 1985 et relative à l'accélération des négociations bilatérales sur la limitation des armements.

En tout état de cause, les autres Etats devraient être régulièrement informés de l'état des négociations tandis que pour les Nations Unies serait préservé le rôle de forum le plus approprié pour trouver des solutions aux problèmes qui nous concernent tous. Des mesures bilatérales de désarmement, complétées par des accords multilatéraux, peuvent contribuer à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation partage l'avis selon lequel pendant qu'inquiet ou résigné le monde subit la menace d'un conflit nucléaire et la course effrénée aux dépenses militaires, le tiers monde, accablé par le fardeau que représente pour lui le remboursement de la dette, mène un combat permanent pour joindre les deux bouts dans un climat qui se détériore sans cesse.

Les dépenses militaires du monde ont atteint des dimensions effrayantes et la Commission du désarmement de l'ONU mentionnait, dans un de ses rapports, que la tendance mondiale continuait à être une accélération de l'augmentation annuelle de ces dépenses. Si en 1986 elles étaient évaluées à 950 milliards de dollars, soit 6 % du PNB mondial, aujourd'hui elles ont atteint le chiffre étonnant de 1 000 milliards de dollars.

Le lien entre le désarmement et le développement ne saurait plus être nié. Il offre la possibilité de dégager des ressources supplémentaires venant du désarmement au profit du développement. Du reste, ce lien a été souligné par le Document final adopté par consensus par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui, après bien des attermolements, s'est enfin tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987. Il convient de rendre hommage à la France pour sa proposition de la tenue de cette conférence.

Le désarmement est l'affaire de tous.

Nous espérons que tous les Etats, grands ou petits, puissants ou faibles, apporteront leur contribution à la campagne mondiale pour le désarmement et que la prochaine conférence mondiale du désarmement qui se tiendra en 1988, donnera un élan particulier dans la recherche des solutions aux problèmes que pose le désarmement.

M. AL-NASSER (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation voudrait aborder aujourd'hui un des problèmes les plus cruciaux de ce comité : l'armement nucléaire d'Israël. Ma délégation, au cours du débat général, a déjà exprimé sa vive préoccupation face au développement de l'armement nucléaire d'Israël et à l'acquisition par Israël d'armes nucléaires très destructrices. Le représentant permanent du Qatar a déclaré que, bien que bien que le nombre d'Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne cesse d'augmenter - lors que la conférence d'examen de 1985, il y avait plus de 135 participants - Israël refuse toujours d'adhérer à ce traité et de soumettre certaines de ses installations nucléaires à une inspection internationale, contrairement aux autres Etats de la région qui ont signé le Traité et accepté un contrôle international de certaines de leurs installations nucléaires utilisées à des fins pacifiques.

L'année dernière, l'Assemblée générale adoptait la résolution 41/93 du 4 décembre 1986. Dans cette résolution, l'Assemblée priait le Secrétaire général : "de suivre de près les activités nucléaires d'Israël compte tenu des informations les plus récentes, de mettre à jour l'étude sur l'armement nucléaire israélien et de la présenter à l'Assemblée à sa quarante-deuxième session." (Res. 41/93, par. 7)

M. Al-Nasser (Qatar)

En réponse à cet appel, le Secrétaire général a préparé un rapport du Document A/42/581, dans lequel il cite un article paru dans le journal Sunday Times de Londres, qui donne, de l'avis de ceux qui l'ont lu, de nombreux détails sur la capacité nucléaire israélienne, sur le fait qu'Israël possède plus de 100 armes nucléaires, et que l'usine du complexe de Dimona, abrite les installations de séparation du plutonium, servant à fabriquer l'arme nucléaire israélienne. Il cite aussi les experts consultés par le Sunday Times, et qui auraient déclaré qu'Israël possède à ce jour, entre 100 et 200 armes nucléaires, à capacité de destruction variable. Je n'entrerai pas dans les détails de cet article qui commence à dater; quant au rapport du Secrétaire général, on sait qu'il est à la disposition de tous.

La question que je me pose et que se posent beaucoup d'entre vous est la suivante : pour qui Israël réserve-t-il ces armes et ces immenses stocks, lui qui a déclaré qu'il ne serait pas le premier à introduire l'arme nucléaire dans la région, lui qui a voté pour la résolution visant à faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes nucléaires? Pourquoi, Israël met-il au point la fusée Jericho-II, capable de transporter l'arme nucléaire à des milliers de kilomètres de distance avec une précision remarquable? Les réponses à toutes ces questions sont nombreuses et je ne veux pas les évoquer toutes; toutefois j'aimerais m'attarder sur l'une d'elles : celle de la dissuasion nucléaire. Cette question, on peut la trouver en résumé dans les conclusions de Shy Feldman, dans son livre "La dissuasion nucléaire israélienne : Stratégie pour les années 80"; je cite : "La dissuasion nucléaire multiplie les chances de paix en augmentant le niveau de sécurité dans l'ordre international puisqu'elle renforce la sécurité des Etats et assure éventuellement leur survie."

Autrement dit, Israël s'est engagé sur une voie périlleuse et a adopté une politique contraire aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Alors qu'aujourd'hui, le monde fait des efforts pour que soit instauré un désarmement nucléaire, Israël s'entête à poursuivre une politique dangereuse, qui menace la sécurité et la paix de la région, et ceci, contrairement aux normes de conduite internationales, exprimées par la résolution 487 du Conseil de sécurité, adoptée en 1981, et qui demandait à Israël de placer d'urgence toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

M. Al-Nasser (Qatar)

Dès lors, nous comprenons les divers agissement d'Israël dans la région; nous comprenons alors pourquoi Israël répuque à évacuer les territoires qu'il occupe par la force, à restituer leurs droits légitimes aux ayants-droit et à s'engager, ne serait-ce qu'un pas, vers l'instauration d'une paix juste et durable. Voilà donc aussi - ce qui nous renforce dans notre conviction - pourquoi Israël a bombardé le réacteur nucléaire iraquien; il y a vu un danger pour ses plans et machinations, alors qu'en réalité, ce réacteur iraquien avait été construit à des fins pacifiques, selon les témoignages de tous ceux qui ont aidé à sa création. De plus, parce que l'Iraq est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), cet acte fait fi, et de façon flagrante, du système des garanties prévu dans le Traité.

Tous les Etats sont d'accord, inutile de revenir sur les détails de la mise au point et l'emploi de l'arme nucléaire, pour déclarer que la paix ne saurait résulter d'une arme destructrice. La politique nucléaire d'Israël est une erreur et une illusion; elle constitue le principal élément de déstabilisation de la région, vu la tension qui s'y crée. De plus, cette politique ne peut servir les objectifs de non-prolifération, auxquels Israël prétend souscrire sans avoir pour autant ratifié le Traité de non-prolifération.

Pour conclure, je tiens à signaler que le progrès réalisé par Israël dans la voie de la nucléarisation n'aurait pas été possible sans une collaboration étroite entre ce pays et l'Afrique du Sud. Ce défi est source de préoccupation pour la communauté internationale, telles que le reflètent les résolutions adoptées chaque année à ce sujet par l'Assemblée générale.

Mlle FAUZIAH (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'est portée coauteur de quatre projets de résolution sur des questions précises relatives au désarmement : l'examen du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement; la nécessité urgente de conclure un traité global d'interdiction des essais; la vérification sous tous ses aspects; le désarmement régional.

Jusqu'à maintenant les relations internationales ont subordonné le rôle des Nations Unies en matière de désarmement, contraignant l'Organisation mondiale à jouer un rôle secondaire et de soutien, au lieu de prendre l'initiative sur cette question importante, dont l'évolution est essentiellement déterminée par les relations entre les grandes puissances, surtout dans le contexte Est-Ouest.

Mlle Fauziah (Malaisie)

Ma délégation estime que cet état de choses doit cesser; il doit être remplacé par un partage plus équitable du fardeau parmi tous les membres de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle historique et fondamental pour promouvoir la paix et la sécurité mondiales telles que la Charte les définit. Elle doit maintenant occuper une place plus visible dans le domaine du désarmement afin de permettre que la discipline multilatérale soit institutionnalisée. L'Organisation des Nations Unies devrait constituer la base et le cadre propres à faciliter et à encourager le désarmement pour toutes les nations, grandes et petites. Nous escomptons que la Commission du désarmement redoublera d'effort dans ce sens.

Une priorité immédiate dans le domaine de la cessation de la course aux armements est la réduction et l'élimination des armes nucléaires, qui mènerait à un traité global d'interdiction de ces armes. La Malaisie se trouve encouragée par les efforts récemment déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour conclure un traité sur la cessation des essais nucléaires. Nous pensons toutefois que la communauté internationale peut et doit jouer son rôle en s'efforçant de faire conclure au plus tôt un traité vérifiable et global d'interdiction des essais nucléaires. La Conférence du désarmement devrait accorder une priorité élevée à cette tâche et nous demandons aux Etats nucléaires de coopérer avec la Conférence et de prendre les premières mesures vers la cessation des essais nucléaires.

Au cours de ces dernières années, l'Assemblée générale a consacré plus d'attention à la vérification, reconnaissant qu'il s'agit là d'un facteur clef dans le processus du désarmement; surtout pour ce qui est du respect de l'application des accords de désarmement. Nous espérons sincèrement que tous les Etats Membres, surtout ceux qui possèdent la compétence requise, apporteront leur contribution à cette fin et que la Commission du désarmement, reconnaissant le rôle essentiel de la vérification, traitera le sujet avec le caractère d'urgence qu'il mérite.

L'Article 52, paragraphe 1, de la Charte des Nations Unies prévoit :

"Aucune disposition de la présente Charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies."

Mlle Fauziah (Malaisie)

Encore que le dialogue des superpuissances comprenne l'examen de questions de désarmement régional et bilatéral, comme le montrent les négociations (FNI), il convient d'accorder une plus grande attention à la promotion du désarmement régional de la part de la communauté internationale, afin de renforcer les tendances positives dans la réduction des tensions internationales.

Mlle Fauziah (Malaisie)

Le caractère positif des solutions régionales ne doit pas être sous-estimé. Il s'est notamment manifesté dans le plan de Contadora en Amérique centrale. En Asie du Sud-Est, les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont été les fermes partisans de la coopération régionale en tant que moyen d'assurer la stabilité et la sécurité dans la région.

La création même de l'ANASE repose sur cette base; le principe a été ensuite énoncé dans la Déclaration de Kuala Lumpur de 1971 par laquelle les pays de l'ANASE se sont engagés à créer une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Cette notion de zone implique le schéma d'une paix régionale comprenant des dispositions pour le règlement des conflits et un code de conduite dans les relations entre Etats régionaux et non régionaux, particulièrement entre les grandes puissances, pour éviter que la région ne soit entraînée dans des conflits qui lui soient étrangers. A la base même du concept de cette zone, se trouve l'instauration d'une confiance mutuelle grâce au désarmement régional et à l'exclusion des intérêts politiques étrangers. L'application du mécanisme de la zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est éviterait les solutions militaires au profit de règlements négociés sur les questions régionales. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires est également un élément constitutif essentiel de l'idée d'une telle zone.

La Malaisie ne préconise pas le désarmement régional au détriment de l'effort global. Nous sommes bien persuadés que tout effort pour la paix, qu'il soit unilatéral, bilatéral, régional ou multilatéral, sert la cause commune. Pris dans leur ensemble ces efforts constituent une dynamique dont les résultats ne peuvent être que positifs.

Pour préserver l'avenir de l'humanité, aucune nation ou région individuelle, pas plus que la communauté mondiale, ne peuvent méconnaître la nécessité impérieuse d'un désarmement. Selon nous, les progrès réalisés sur les questions traitées dans les résolutions susmentionnées seront autant de pierres apportées à cet édifice que tous nous souhaitons tant construire.

La séance est levée à 16 h 35.